

100 LIMITES
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : Route de Lyon – Cravant
89460 DEUX RIVIERES
407 997 287 RCS AUXERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 106 372,61 euros de la manière suivante :

Prélèvement sur le compte « autres réserves »393 627,39 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 500 000,00 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique500 000,00 euros
Soit 83,33 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 23 juin 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2024	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
31/12/2023	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00
31/12/2022	50 000,00	50 000,00	0,00

Certifié conforme
La Présidente



SAS 100 LIMITES

Route de Lyon
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

100 LIMITES

S.A.S. au capital de 60 000 euros

Route de Lyon
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES

R.C.S. : AUXERRE 407 997 287

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS 100 LIMITES**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous vous précisons que votre société n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes, nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes, nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes, nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes, nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✱ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✱ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 15 juin 2026



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 554	1 554		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				180
	Constructions	125 202	125 202		
	Installations tech., mat. et outillage indus.	2 461 798	1 499 492	962 306	1 167 424
	Autres immobilisations corporelles	290 896	171 529	119 368	145 762
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	44 646		44 646	42 846
Total de l'actif immobilisé (III)		2 924 097	1 797 777	1 126 320	1 356 213
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production	1 955		1 955	30 064
	Produits finis				
	Marchandises	61 658		61 658	36 792
	Avances et acomptes versés sur commandes				14 364
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	456 718	42 042	414 676	60 705
	Autres créances	90 247		90 247	79 813
	Charges constatées d'avance	11 970		11 970	8 773
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	2 358	1 667	692	692
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 116 778		1 116 778	3 314 085
Total de l'actif circulant (IV)		1 741 684	43 708	1 697 976	3 545 288
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 665 781	1 841 485	2 824 296	4 901 500

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

42 846

(2) dont créances à moins d'un an

504 600

229 461

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 60 000)	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 582 826	6 264
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	106 373	2 576 562
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 755 199	2 648 826
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	862 019	852 738
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 088	923
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 206	399 338
	Dettes fiscales et sociales	167 784	987 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		12 328
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 069 097	2 252 674
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 824 296	4 901 500
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	481 495	1 736 275
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	43 728		43 728	174 207
	Production vendue	2 648 456		2 648 456	8 663 180
	Montant net du chiffre d'affaires	2 692 184		2 692 184	8 837 387
	Production stockée			(28 109)	30 064
	Production immobilisée			9 995	
	Subventions			6 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			115	12 857
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			206 355	
	Autres produits			3 132	2
	Total des produits d'exploitation			2 889 672	8 880 309
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			58 979	106 990
	Variation de stocks			(24 867)	(12 361)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 849 915	4 614 546
	Impôts, taxes et versements assimilés			27 644	12 657
	Salaires			268 712	290 551
	Cotisations sociales			93 352	104 371
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			411 019	402 165
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 834	4 160
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			7 931	
	Autres charges			25 143	9 251
	Total des charges d'exploitation			2 722 663	5 532 330
RESULTAT D'EXPLOITATION				167 009	3 347 979
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				41 165	36 901
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		167 009	3 347 979
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	5	6
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		5	6
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	28 324	23 520
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		28 324	23 520
RESULTAT FINANCIER		(28 320)	(23 515)
RESULTAT COURANT avant impôts		138 690	3 324 464
	Produits exceptionnels		114 090
	Charges exceptionnelles		1 846
RESULTAT EXCEPTIONNEL			112 244
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		32 317	860 147
Total des produits		2 889 677	8 994 405
Total des charges		2 783 304	6 417 844
BENEFICE OU PERTE		106 373	2 576 562
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 8 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 824 296** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 889 677** euros et un total **charges** de **2 783 304** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **106 373** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 3.73%
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite: 64 ans
- Taux de rotation du personnel: 1%
- Table de taux de mortalité: INSEE 2019-2021

Changement de règles et méthodes comptables :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, (voir ci-après a.)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après b.).

a) Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

Règles et Méthodes Comptables

– les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sur les comptes clos le 31 décembre 2025 concernent :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles : Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 206 354.67€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 7 930.94€. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 114 090.34€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 344.36€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 10 563.21€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

4 176.70€ liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale, des aides apprentis et des avantages en nature.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (voir ci-après b.).

Au 31 décembre 2025 :

Les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 8 654.49€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

b) Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

Règles et Méthodes Comptables

Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	1 554					1 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 554					1 554
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	125 202					125 202
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 428 255		185 162	151 619		2 461 798
	Instal., agencement, aménagement divers	152 790		2 097			154 887
	Matériel de transport	96 188					96 188
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	39 821					39 821
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 842 257		187 259	151 619		2 877 897	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	42 846		1 800			44 646
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 846		1 800			44 646
TOTAL		2 886 657		189 059	151 619		2 924 097

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	5	LIN	1 554		1 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 554			1 554
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	5	LIN	125 022	180	125 202
	Instal technique, matériel outillage industriels	5	LIN	1 260 831	382 347	1 499 492
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	LIN	40 176	15 348	55 525
	Matériel de transport	5	LIN	78 936	7 693	86 629
	Matériel de bureau, mobilier	7	LIN	23 924	5 451	29 375
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 528 890	411 019	143 686	1 796 223
TOTAL			1 530 444	411 019	143 686	1 797 777

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	44 646		44 646
	Clients douteux ou litigieux	54 335		54 335
	Autres créances clients	402 383	402 383	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	76 911	76 911	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 616	7 616	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 720	5 720	
	Charges constatées d'avance	11 970	11 970	
	TOTAL DES CREANCES	603 581	504 600	98 981
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	862 019	276 505	585 514	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	37 206	37 206		
	Personnel et comptes rattachés	25 945	25 945		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 339	32 339		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 219	108 219		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 281	1 281		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 067 009	481 495	585 514	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		350 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		338 240			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances		3 006	(3 006)	100,0
TOTAL		3 006	(3 006)	100,0

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 750		1 750	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 117	25 458	(23 341)	-91,69
Dettes fiscales et sociales	31 972	69 696	(37 724)	-54,13
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		12 328	(12 328)	100,0
TOTAL	35 839	107 481	(71 643)	-66,66

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	11 970	8 773	3 197	36,44
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	11 970	8 773	3 197	36,44



Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	60 000				60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	6 000				6 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 264	1 576 562			1 582 826
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	2 576 562	(2 576 562)		106 373	106 373
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 648 826	(1 000 000)		106 373	1 755 199

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	1 000 000
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	1 000 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 648 826
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 648 826
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(893 627)

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	6 000,00	10,0000	60 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	6 000,00	10,0000	60 000,00



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes					1 500		100,00	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total					1 500		100,00	

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				193 199	193 199
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				41 165	41 165
Cumulées				64 424	64 424
TOTAL				105 589	105 589
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				38 743	38 743
entre 1 et 5 ans				81 009	81 009
à plus de 5 ans					
TOTAL				119 752	119 752
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				3 880	3 880
entre 1 et 5 ans				15 553	15 553
à plus de 5 ans					
TOTAL				19 433	19 433

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail
CREDIT-BAIL

139 185

139 185

Engagements en pensions, retraite et assimilés
DETTE ACTUARIELLE IFC

3 074

3 074

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

142 259

(1) Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

① **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SASU 100 LIMITES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise : Route de Lyon-Cravant		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET * 4 0 7 9 9 7 2 8 7 0 0 0 2 1		Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 554	
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (I)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	125 202	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 499 492	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	171 529	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	44 646	
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 126 320
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens			BN	BO	1 955
En cours de production de services			BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	
Marchandises			BT	BU	61 658
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	42 042
		Autres créances (3)	BZ	CA	90 247
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 667
		Disponibilités	CF	CG	1 116 778
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 970
	TOTAL (III)	CJ	CK	43 708	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 824 296	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU 100 LIMITES				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 60 000)	DA	60 000	60 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 582 826	6 264	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 373	2 576 562	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 755 199	2 648 826	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	862 019	852 738	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 088	923	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 206	399 338	
	Dettes fiscales et sociales	DY	167 784	987 348	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		12 328	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 069 097	2 252 674	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 824 296	4 901 500	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	481 495	1 736 275	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SASU 100 LIMITES							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	43 728	FB		FC	43 728	174 207	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 648 456	FH		FI	2 648 456	8 663 180	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 692 184	FK		FL	2 692 184	8 837 387	
	Production stockée *					FM	(28 109)	30 064	
	Production immobilisée *					FN	9 995		
	Subventions d'exploitation					FO	6 000		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	115	12 857	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	206 355		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 132	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 889 672	8 880 309	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	58 979	106 990	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(24 867)	(12 361)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 849 915	4 614 546	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	27 644	12 657	
	Salaires et traitements *					FY	268 712	290 551	
	Cotisations sociales (10)					FZ	93 352	104 371	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	411 019	402 165
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	4 834	4 160
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	7 931		
	Autres charges (12)					GE	25 143	9 251	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 722 663	5 532 330
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	167 009	3 347 979
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5	6	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	5	6	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 324	23 520	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	28 324	23 520	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 320)	(23 515)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	138 690	3 324 464	

Désignation de l'entreprise SASU 100 LIMITES		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	114 090
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	1 846
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	112 244
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 317 860 147
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 889 677 8 994 405
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 783 304 6 417 844
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	106 373 2 576 562
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	41 165 36 901
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	{ Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 118 5 556
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 8 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 824 296** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 889 677** euros et un total **charges de 2 783 304** euros, dégageant ainsi un **résultat de 106 373** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 3.73%
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite: 64 ans
- Taux de rotation du personnel: 1%
- Table de taux de mortalité: INSEE 2019-2021

Changement de règles et méthodes comptables :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, (voir ci-après a.)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après b.).

a) Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

Règles et Méthodes Comptables

– les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sur les comptes clos le 31 décembre 2025 concernent :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles : Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 206 354.67€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 7 930.94€. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 114 090.34€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 344.36€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 10 563.21€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

4 176.70€ liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale, des aides apprentis et des avantages en nature.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (voir ci-après b.).

Au 31 décembre 2025 :

Les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 8 654.49€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

b) Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

Règles et Méthodes Comptables

Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	1 554					1 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 554					1 554
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	125 202					125 202
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 428 255		185 162	151 619		2 461 798
	Instal., agencement, aménagement divers	152 790		2 097			154 887
	Matériel de transport	96 188					96 188
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	39 821					39 821
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 842 257		187 259	151 619		2 877 897
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	42 846		1 800			44 646
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 846		1 800			44 646
TOTAL		2 886 657		189 059	151 619		2 924 097

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	5	LIN	1 554			1 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 554			1 554
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	5	LIN	125 022	180		125 202
	Instal technique, matériel outillage industriels	5	LIN	1 260 831	382 347	143 686	1 499 492
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	LIN	40 176	15 348		55 525
	Matériel de transport	5	LIN	78 936	7 693		86 629
	Matériel de bureau, mobilier	7	LIN	23 924	5 451		29 375
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 528 890	411 019	143 686	1 796 223
	TOTAL			1 530 444	411 019	143 686	1 797 777

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	44 646		44 646
	Clients douteux ou litigieux	54 335		54 335
	Autres créances clients	402 383	402 383	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	76 911	76 911	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 616	7 616	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 720	5 720	
	Charges constatées d'avance	11 970	11 970	
	TOTAL DES CREANCES	603 581	504 600	98 981
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	862 019	276 505	585 514	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	37 206	37 206		
	Personnel et comptes rattachés	25 945	25 945		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 339	32 339		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 219	108 219		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 281	1 281		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 067 009	481 495	585 514	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		350 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		338 240			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances		3 006	(3 006)	100,0
TOTAL		3 006	(3 006)	100,0

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 750		1 750	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 117	25 458	(23 341)	-91,69
Dettes fiscales et sociales	31 972	69 696	(37 724)	-54,13
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		12 328	(12 328)	100,0
TOTAL	35 839	107 481	(71 643)	-66,66

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	11 970	8 773	3 197	36,44
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	11 970	8 773	3 197	36,44

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	60 000				60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	6 000				6 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 264	1 576 562			1 582 826
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	2 576 562	(2 576 562)		106 373	106 373
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 648 826	(1 000 000)		106 373	1 755 199

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 1 000 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 1 000 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 648 826

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 648 826

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (893 627)

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 000,00	10,0000	60 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 000,00	10,0000	60 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes					1 500		100,00	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total					1 500		100,00	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				193 199	193 199
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				41 165	41 165
Cumulées				64 424	64 424
TOTAL				105 589	105 589
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				38 743	38 743
entre 1 et 5 ans				81 009	81 009
à plus de 5 ans					
TOTAL				119 752	119 752
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				3 880	3 880
entre 1 et 5 ans				15 553	15 553
à plus de 5 ans					
TOTAL				19 433	19 433

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail CREDIT-BAIL		139 185	
		139 185	
Engagements en pensions, retraite et assimilés DETTE ACTUARIELLE IFC		3 074	
		3 074	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		142 259	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			